



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 30/11/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de Conseillers votants : 24
Date d'affichage : 23/12/2022

VOTE : Voix Pour : 24 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux le 19 décembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN

Absents Excusés : M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Jacqueline BLOND

Ont donné pouvoir : M. Christophe ROBIEUX à Mostefa MAACHI, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE à M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND à M. Jacques MAUSSIRE ;

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes – CMJ - Validation du Règlement Intérieur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de mobiliser les jeunes comme acteurs de la vie citoyenne et propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes – CMJ.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra-scolaire et du milieu familial.

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes Sagiens, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers.....) mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus devront réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres....

La mise en place d'axes de travail tels que réunion de commissions, assemblées plénières, comité de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

Le Conseil Municipal sera composé d'élus, issus des écoles élémentaires (CM2) et du collège (6^{ème} à 4^{ème}) ayant reçu l'accord de leur représentant légal.

Ils sont élus pour une durée de 2 ans et ont la possibilité de candidater pour un second mandat.

La mission première du jeune élu.e est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de proposition pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des Sagiens en général et des jeunes en particulier.

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunira au moins 3 fois dans l'année en Assemblée sur convocation.

Un règlement intérieur a été établi afin d'en déterminer le cadre : Objectifs, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions.....

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les conseillers municipaux adultes.

➡ Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux jeunes Sagiens, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers.....) mais aussi par une gestion de projets élaborés par les jeunes, accompagnés par des conseillers municipaux.

➤ **VALIDE** le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes tel qu'il a été présenté et dont une copie est jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 20 décembre 2022